

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2014 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2004  
fixant la liste prévue à l'article L. 5126-4 du code de la santé publique

NOR : AFSP1428402A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 5126-4 et R. 5126-105 ;  
Vu l'arrêté du 17 décembre 2004 modifié fixant la liste prévue à l'article L. 5126-4 du code de la santé publique ;  
Vu l'avis du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en date  
du 5 novembre 2014,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'annexe à l'arrêté du 17 décembre 2004 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

Au 6 « Autres médicaments », les spécialités suivantes sont ajoutées comme suit :

NOM DE LA SPÉCIALITÉ	EXPLOITANT	CODE CIS	CODE UCD	DÉNOMINATION
VELETRI 0,5 mg, poudre et solvant pour solution pour perfusion	ACTELION	6 990 358 5	9399877	VELETRI 0,5MG INJ, FL+FL 1
VELETRI 1,5 mg, poudre et solvant pour solution pour perfusion	ACTELION	6 018 123 1	9399883	VELETRI 1,5MG INJ, FL+FL 1

**Art. 2.** – L'arrêté du 25 novembre 2014 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2004 modifié fixant la liste prévue à l'article L. 5126-4 du code de la santé publique (NOR : AFSP1427802A) est abrogé.

**Art. 3.** – Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Pour la ministre et par délégation :  
*La sous-directrice de la politique  
des produits de santé et de la qualité  
des pratiques et des soins,*  
C. CHOMA